

Synthèse des éléments de transparence sur le mécanisme de capacité pour les années de livraison 2020 et 2021

Vision au 11.06.2020

Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 11 juin, Elisabeth Borne (Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire) et François Brottes (Président du directoire de RTE) ont communiqué sur les impacts de la crise sanitaire sur la sécurité d'approvisionnement en électricité et fait état d'une vigilance particulière pour l'hiver 2020/21 ([lien vers le communiqué](#)).

Dans ce contexte et avant la clôture le 25 juin des prochaines sessions de marché organisées par EPEX SPOT et qui portent notamment sur les années de livraison 2020 et 2021 qui couvrent cet hiver, RTE communique ci-après une synthèse des éléments de transparence disponibles à date sur le mécanisme de capacité pour permettre aux acteurs d'une part d'apprécier la situation sur l'équilibre entre l'offre et la demande en garanties de capacité sur le mécanisme pour ces années de livraison vue d'aujourd'hui, et d'autre part de l'actualiser au gré des publications de nouveaux éléments de transparence ou de l'adapter en fonction de leur propres hypothèses.

Avertissement : Les éléments ci-dessous ne constituent pas une anticipation de RTE mais sont une vision synthétisée d'éléments publiés par ailleurs par RTE au titre de la transparence sur le mécanisme de capacité. RTE ne pourra être tenu responsable de l'usage qui pourrait être fait de ces informations mises à disposition, ni en cas de prévisions qui se révéleraient imprécises.

Une situation vue au travers du prisme du mécanisme de capacité qui apparaît cohérente avec le diagnostic sur la sécurité d'approvisionnement

En consolidant toutes les informations publiées à date au titre de la transparence sur le mécanisme de capacité, à savoir (i) les niveaux de certification « évolués » déclarés par les acteurs pour les capacités certifiées (i.e. les dernières estimations déclarées par les acteurs sur leur disponibilité estimée et qui évoluent potentiellement chaque jour) ou des hypothèses d'ordre publique pour celles non encore certifiées, (ii) la contribution des interconnexions, (iii) les prévisions d'obligation (hors actions de maîtrise de la consommation à la pointe) et (iv) les actions de maîtrise de la consommation à la pointe, les bilans entre offre et demande de garanties de capacité montrent la situation suivante selon les scénarios considérés :

- pour l'année de livraison 2020 : une tendance claire vers un déficit global supérieur à 2 GW;
- pour l'année de livraison 2021 : pas de tendance claire mais la possibilité d'un déficit global supérieur à 2 GW.

Le détail de ces calculs et des données considérées (avec leur source) sont détaillés en Annexe.

S'agissant de ce seuil de 2GW, il convient de rappeler que les règles du mécanisme de capacité prévoient qu'en cas d'écart global constaté entre offre et demande de garanties de capacité supérieur à ce seuil¹, la pénalité appliquée aux acteurs en écarts négatifs s'établit au niveau du prix plafond du

¹ Cet écart est calculé en additionnant le déficit de garanties de capacité des acteurs obligés et l'écart entre le NCC et le NCE des exploitants de capacité.

mécanisme de capacité, fixé à 60 k€/MW/an. Ce niveau de pénalité, permet en anticipation, aux différents acteurs disposant de leviers contribuant à la sécurité d’approvisionnement, de les mobiliser et les valoriser à des prix qui peuvent se rapprocher ou atteindre ce niveau de prix.

Ces tendances indiquées par le mécanisme de capacité sont cohérentes avec celles de l’analyse préliminaire de la sécurité d’approvisionnement pour l’hiver 2020/21 publiée par RTE le 11 juin 2020 ([lien vers l'analyse préliminaire de la sécurité d'approvisionnement sur l'hiver 20-21](#)). S’agissant de l’année de livraisons 2021, il faut noter que les valeurs sur le mécanisme de capacité reflètent une situation moyennée entre celle de la période janvier à mars 2021 et celle de la période novembre à décembre 2021 qui ne peut donc être directement comparée avec l’analyse de la sécurité d’approvisionnement sur la seule période janvier à mars 2021.

Des propositions d’aménagement pour permettre un bon fonctionnement du mécanisme de capacité pour contribuer à la sécurité d’approvisionnement sur l’hiver 2020/21

Au vu du caractère atypique de la situation pour le prochain hiver et pour maximiser l’utilité et l’efficacité du mécanisme de capacité RTE va proposer d’adapter exceptionnellement certaines modalités et d’alléger certaines contraintes réglementaires pouvant peser sur les exploitants de capacité souhaitant augmenter leur disponibilité.

Ces propositions seront présentées aux parties prenantes lors d’une session exceptionnelle de la Commission d’Accès au Marché qui est organisée le 15 juin 2020 à 14h.

Les équipes de RTE sont mobilisées pour accompagner les acteurs susceptibles de faire émerger de nouvelles capacités pouvant contribuer à la sécurité d’approvisionnement dans leurs démarches pour les valoriser sur le mécanisme de capacité. Les acteurs sont invités à contacter leur interlocuteur habituel ou via l’adresse marketservices@rte-france.com.

ANNEXE

Année de livraison 2020 – situation au 11 juin 2020

Les dates limites de certification des capacités étant dépassées, l'ensemble des capacités identifiées comme disponibles à date sont aujourd'hui certifiées (capacités de production, d'effacement et d'interconnexion). Aucun jour PP2 n'ayant été tiré sur la première partie de l'année, l'information sur les niveaux de certification reflète donc une vision exhaustive à date des capacités attendues pour la période novembre-décembre 2020. Ces niveaux sont susceptibles d'être modifiés au gré des anticipations des acteurs sur leur disponibilité ou de l'émergence de nouvelles capacités.

Ils peuvent être rapprochés des prévisions sur le niveau d'obligation. Plusieurs prévisions existent et peuvent être utilisées pour évaluer l'équilibre entre offre et de demande de garanties de capacités sur le mécanisme de capacité :

- Les prévisions construites par RTE dans le cadre du Bilan prévisionnel 2019. Elles prennent la forme de 4 scénarios. Aux prévisions publiées par RTE, doivent être retranchées les actions de maîtrise de la consommation à la pointe, déclarées par les acteurs obligés et publiées par RTE, et qui ne sont pas incluses dans la prévision de RTE.
- Les pré-estimations d'obligation, construites et communiquées par les acteurs obligés à RTE en octobre/novembre 2019 et qui ont été publiées par RTE. Ces pré-estimations prennent en compte les actions de maîtrise de la consommation à la pointe.

Ces niveaux d'obligations présentent des incertitudes inhérentes à toute prévision en plus de celles propres au fait qu'elles ont été construites avant la crise sanitaire. Ces scénarios peuvent être complétés par le niveau d'obligation définitive pour l'année de livraison 2017 qui a été rendu public et qui constitue le seul niveau d'obligation constaté disponible à date et qui fournit un point de comparaison, une fois ajusté du coefficient de sécurité en vigueur pour l'année de livraison 2020.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, sur la base des dernières informations déclarées par les acteurs (niveaux de certification et actions de maîtrise de la consommation à la pointe, pour l'année de livraison 2020, le bilan global entre offre et demande de garanties de capacité montre en anticipation un déficit entre 4,6 GW et 7,9 GW selon le scénario considéré pour le niveau d'obligation.

Synthèse des scénarios

Année de livraison 2020 (en GW)		Hypothèses sur l'obligation					
		Dernières prévisions RTE publiées le 29/11/2019				Somme des pré-estimations d'obligation transmises par les acteurs obligés pour l'année 2020 déclarées par les acteurs obligés, publiée le 29/11/2019	Obligation définitive 2017 réajustée de l'évolution du coefficient de sécurité
		Trajectoire basse 1	Trajectoire basse 2	Consommation stable (cas de base)	Trajectoire haute		
Certification	NCC évolué (toutes filières, hors interconnexions) au 11/06/2020	79,5	79,5	79,5	79,5	79,5	79,5
	Certification des interconnexions au 11/06/2020	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5
	Certification totale	86,0	86,0	86,0	86,0	86,0	86,0
Obligation	Obligation hors actions de maîtrise de la demande	93,7	94,0	94,3	94,5		
	Actions de maîtrise de la consommation à la pointe publiées le 27/04/2020	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6		
	Obligation nette	93,1	93,4	93,7	93,9	90,6	92,6
Ecart global anticipé de garanties - vision au 11/06/2020		-7,1	-7,4	-7,7	-7,9	-4,6	-6,6

Récapitulatif des données et sources considérées

Données pour l'année de livraison 2020 au 11/06/2020 (en MW)			Source	
Certification	NCC évolué (toutes filières, hors interconnexions) au 11/06/2020	79 507,3	lien > Répartition et NCC total - 2020	
	Certification des interconnexions	6 500,0	lien Dans le texte	
Obligation	Dernières prévisions RTE publiées (hors actions de maîtrise de la consommation à la pointe) en date du 29/11/2019	Trajectoire basse 1	93 700,0	> Prévisions de l'obligation de capacité France en GW
		Trajectoire basse 2	94 000,0	> Prévisions de l'obligation de capacité France en GW
		Consommation stable (cas de base)	94 300,0	lien > Prévisions de l'obligation de capacité France en GW
		Trajectoire haute	94 500,0	> Prévisions de l'obligation de capacité France en GW
	Niveau global d'actions de maîtrise de la consommation à la pointe, déclarées par les acteurs obligés le 27/04/2020		593,0	lien > Prévisions de l'obligation de capacité France en GW
	Somme des pré-estimations d'obligation transmises par les acteurs obligés pour l'année 2020 (intègre les actions de maîtrise de la consommation à la pointe), déclarées par les acteurs obligés le 29/11/2019		90 600,0	lien > Prévisions de l'obligation de capacité France en GW
	Obligation définitive <u>AL 2017</u> réajustée de l'évolution du coefficient de sécurité		92 614,2	lien > Prévisions de l'obligation de capacité France en GW Obligation définitive 2017 : 87 889, réajustement du coefficient de sécurité de 0,98/0,93

Année de livraison 2021 – situation au 11 juin 2020

Concernant l'année de livraison 2021, les informations concernant la certification des capacités ne portent pas à ce jour sur l'ensemble des capacités. En effet, la date limite pour la certification de certaines capacités n'est pas encore dépassée. C'est le cas des capacités d'effacement (date limite au 30 octobre 2020), des capacités d'interconnexion dont notamment ElecLink (date limite au 31/10/2020) et des nouveaux projets de capacité (date limite 2 mois après la mise en service) dont notamment la centrale de Landivisiau et les capacités lauréates à l'AO long-terme 2021-2027. Par ailleurs, les actions de maîtrise de la consommation à la pointe ne sont pas encore déclarées pour l'année de livraison 2021. Afin de permettre aux acteurs de disposer d'une vision anticipée consolidée et complète sur le bilan entre offre et demande de garanties de capacité, quelques hypothèses doivent donc être considérées. Les hypothèses retenus sont établies en cohérence avec celles utilisées pour le Bilan prévisionnel 2019, et portent sur :

- Un niveau de certification des interconnexions identique à la contribution prévue dans les règles du mécanisme de capacité au § B.1.5.4, à l'exception de l'interconnexion ElecLink (considérée comme non disponible en 2021 dans le scénario de référence du Bilan prévisionnel 2019) ;
- Un niveau de certification des capacités d'effacement identique à la certification à date sur l'année de livraisons 2020 ;
- Une certification des capacités lauréates à l'AO long-terme 2021-2027 (batteries et effacement) à hauteur de la capacité contractualisée ;
- Une certification de la centrale de Landivisiau au prorata de sa présence sur l'année 2021, considérée dans le scénario de référence du Bilan prévisionnel 2019 (arrivée avant le début de l'hiver 2021/22) ;
- Une puissance correspondante aux actions de maîtrise de la consommation à la pointe en 2021 identique à celle de 2020.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, sur la base des dernières informations déclarées par les acteurs pour les capacités certifiées, les hypothèses mentionnées ci-dessus sur les capacités non encore certifiées, le bilan global pour l'année de livraison 2021 entre offre et demande de garanties de capacité montre en anticipation entre un excédent de 1,3 GW et un déficit de 2,1 GW selon le scénario considéré pour le niveau d'obligation.

Synthèse des scénarios

Année de livraison 2021 (en GW)		Hypothèses sur l'obligation					
		Dernières prévisions RTE publiées le 29/11/2019				Somme des pré-estimations d'obligation transmises par les acteurs obligés pour l'année 2020 déclarées par les acteurs obligés, publiée le 29/11/2019	Obligation définitive 2017 réajustée de l'évolution du coefficient de sécurité
		Trajectoire basse 1	Trajectoire basse 2	Consommation stable (cas de base)	Trajectoire haute		
Certification	NCC évolué (toutes filières, hors interconnexions) au 11/06/2020	82,1	82,1	82,1	82,1	82,1	82,1
	Capacités attendues non encore certifiées (Effacements, lauréats AOLT, Landivisiau)	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1
	Contribution globale des interconnexions hors ElecLink	7,7	7,7	7,7	7,7	7,7	7,7
	Capacité estimée totale	91,9	91,9	91,9	91,9	91,9	91,9
Obligation	Obligation hors actions de maîtrise de la demande	93,2	93,9	94,3	94,6		
	Hypothèses sur actions de maîtrise de la consommation à la pointe	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6		
	Obligation nette	92,6	93,3	93,7	94,0	90,6	92,6
Ecart global anticipé de garanties - vision au 11/06/2020		-0,7	-1,4	-1,8	-2,1	1,3	-0,7

Récapitulatif des données et sources considérées

Données pour l'année de livraison 2021 au 11/06/2020 (en MW)			Source	
Certification	NCC évolué (toutes filières, hors interconnexions) au 11/06/2020	82 149,3	> Répartition et NCC total - 2021	
	<i>dont Effacement</i>	592,3	> Répartition et NCC total - 2021 lien	
	Effacements qui restent à certifier pour atteindre le niveau de l'année de livraison 2020 au 11/06/2020	1 857,4	> Répartition et NCC total - 2020 Le chiffre est établi sur le base de la différence entre NCC évolué filière Effacement 2020 et NCC évolué filière Effacement 2021	
	Contribution globale des interconnexions hors ElecLink	7 672,7	lien Voir règles au § B.1.5.4 La contribution globale des interconnexions définie dans les règles prend en compte la contribution de ElecLink. La contribution de ElecLink correspond à la capacité maximale installée de transit de ElecLink au prorata de la contribution de la frontière avec la Grande-Bretagne par la capacité maximale installée de transit sur cette frontière, soit 927,3 MW. En cohérence avec le cas de base du BP19, elle est considérée comme non disponible en 2021 et sa contribution est retranchée de la contribution globale lien	
	CCG de Landivisiau	99,3	lien Point 29, page 6 La centrale à cycle combiné au gaz de Landivisiau est considérée en service au début de l'hiver 2021-2022, en cohérence avec le cas de base du BP19. La puissance garantie de Landivisiau s'élève à 422 MW en année pleine (cf. décision d'approbation de la commission européenne). En application des coefficients de pondération mensuels définis dans les règles du mécanisme de capacité, le niveau de capacité certifié est estimé à 99,3 MW.	
Capacité retenue à l'appel d'offres long terme période 2021-2027	151,1	lien		
Obligation	Dernières prévisions RTE publiées (hors actions de maîtrise de la consommation à la pointe) en date du 29/11/2019	Trajectoire basse 1	93 200,0	> Prévisions de l'obligation de capacité France en GW
		Trajectoire basse 2	93 900,0	> Prévisions de l'obligation de capacité France en GW
		Consommation stable (cas de base)	94 300,0	lien > Prévisions de l'obligation de capacité France en GW
		Trajectoire haute	94 600,0	> Prévisions de l'obligation de capacité France en GW
	Niveau global d'actions de maîtrise de la consommation à la pointe, déclarées par les acteurs obligés le 27/04/2020 <u>pour AL 2020</u>	593,0	lien > Paramètres certification et obligation	
Obligation définitive <u>AL 2017</u> réajustée de l'évolution du coefficient de sécurité	92 614,2	lien > Prévisions de l'obligation de capacité France en GW Obligation définitive 2017 : 87 889, réajustement du coefficient de sécurité de 0,98/0,93		